

Nous voulons même remarquer que, si les facteurs susmentionnés faisaient partie des dispositions du bill C-83 sur les armes à feu (et nous soutenons qu'il n'en est rien), cette loi n'en demeurerait pas moins que des mots couchés sur le papier, à moins que le gouvernement ne veuille, ne soit résolu à lui donner suite et à l'appliquer. En examinant de près les dossiers de nos tribunaux, l'on constate que cette volonté et ce désir n'existent pas et n'ont pas existé depuis longtemps. Nous croyons respectueusement que le temps du Comité serait mieux utilisé et que les intérêts de tous les Canadiens seraient mieux servis si le Comité se chargeait de régler ce problème fondamental, avant de procéder à l'institution de nouvelles lois n'ayant d'autre résultat que celui d'amasser la poussière dans les tribunaux de notre pays.

Avant de faire de nouveaux commentaires sur les articles du bill C-83 qui nous inquiètent, que le Comité veuille bien nous permettre de répondre aux nombreuses accusations portées contre nous, à cause de la position que nous avons prise au sujet du bill C-83. Au cours des années, la B.C. Wildlife Federation s'est mérité une réputation d'honnêteté et d'intégrité dont nous sommes très fiers. Il semble, toutefois, que notre honnêteté et notre intégrité aient toutes deux été mises en doute par ces accusations, de sorte que nous avons non seulement le droit mais le devoir d'y répondre.

Le ministre de la Justice a laissé entendre devant votre Comité que nous avons été inexacts et partiaux dans nos déclarations